

Mars - Avril 2009

N° 100

CHUZELLES

Le mot du maire :

Avec ce 100^{ème} numéro de "Chuzelles Infos", c'est plus de 20 années de vie municipale qui, au fil du temps, vous ont été présentées. Le premier numéro avait été édité en 1978 sous la responsabilité du Maire en fonction : M. Pierre GERY et avait été tiré à 400 exemplaires. Ce 100^{ème} numéro est, pour nous, l'occasion de faire le point sur ce bulletin qui vous est désormais familier. A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir répondre au questionnaire qui y est joint pour nous faire connaître vos observations tant sur le fond que sur la forme, ou sa fréquence de parution....

Dimanche 7 Juin 2008, auront lieu "les élections européennes" qui désigneront les 72 nouveaux députés devant représenter notre pays au Parlement Européen. Bien que les sondages prévoient des taux de participation inférieurs à 50 % ces élections, vous le savez, s'avèrent néanmoins importantes et chacun devrait, parmi les 21 listes en présence, pouvoir s'exprimer par la voie des urnes.

Rendez-vous dimanche 07 juin, au Milleclub, de 8 heures à 18 heures.

Marielle MOREL

Première page de couverture du Bulletin Municipal n° 3 de 1978

INFORMATIONS

Comité de rédaction du bulletin municipal depuis son origine (1978 à 2009) :

G. BOURGUIGNON; J. CHAINTREUIL; P. GERY;

M. MOREL; J. PLANTIER; avec la participation de tous les élus depuis 1978, via les commissions communales et intercommunales.



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2009.

L'an deux mille neuf, le quatre mars, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal: 27 février 2009

PRESENTS: Mme MOREL Marielle, Maire, R. ALIX, P. ALLARD, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, C. COURNUT, B. DECHASSE, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, F. LE BOEDEC, JM. LUCAS, MT. ODRAT, G. TOURNIER, A. TRUCHET.

EXCUSES: G. GAVIOT-BLANC donne pouvoir à M. MOREL

JL. LESCOT donne pouvoir à MT. CARRET

MT. ODRAT donne pouvoir à P. ALLARD jusqu'à son arrivée

SECRETAIRE: G. TOURNIER

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2009 :

Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°7 : Compte administratif CCAS 2008 :

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget; les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Résultat exercice 2008	Résultat de clôture de 2008
INVEST			
FONCT	254.66 €	1 065.01 €	1 319.67 €

Madame le Maire, conformément à l'article L2121-4 3^e alinéa du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ne prend pas part au vote de ce compte administratif.

Après délibération, ce compte administratif est adopté par 4 voix POUR.

DELIBERATION N°8 : Compte Administratif COMMUNAL 2008

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	Résultat CA 2007	Virement à la section d'investis.	Résultat exercice 2008	Résultat de clôture
INVEST	65 525.06 €		77 069.44 €	142 594.50 €
FONCT	333 752.10 €	157 569.94 €	241 487.16 €	417 669.32 €

-	Restes à réaliser 2008	Solde des restes à réaliser	A prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	422 474.00 € 90 134.00 €	- 332 340.00 €	-189 745.50 €
FONCT			417 669.32 €

Madame le Maire, conformément à l'article L2121-4 3^e alinéa du CGCT, ne prend pas part au vote de ce compte administratif.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable par 17 voix POUR, G. GAVIOT-BLANC ayant donné pouvoir à Madame le Maire, il ne prend pas part au vote.

DELIBERATION N°9: Affectation du résultat: Budget Communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008 et :

- Considérant que seul le résultat de la section d'investissement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/07	417 669.32 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	189 745.50 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	227 923.82 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	189 745.50 €
Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	
31/12/2008 Déficit à reporter (ligne 002) en	
dépenses de fonctionnement	

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Arrivée de MT. ODRAT à 19h50.

DELIBERATION N°10 : TAUX D'IMPOSITION 2009

Madame le Maire rappelle les différents débats qui se sont déroulés lors des réunions budgétaires préparatoires.

Les taux actuels sont :

Taxes	Communal
Taxes d'habitation (TH)	11.44
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	14.80
Taxe foncière sur le non bâti	56.10

Madame le Maire propose une augmentation de 2 % des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti, soit :

- TH: 11.67 % - TFB: 15.09 %

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE (MT. CARRET) et 1 abstention (JL. LESCOT).

♦ DELIBERATION N°11 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire donne lecture aux membres présents des propositions de subventions faites par la commission «Association » pour l'année 2009 :

Désignation des associations	Subventions 2009
ACCA	200 €
ADMR	3 108 €
AFIPAEIM	250 €
AGV gymnastique volontaire	300 €
Association Familiale Rurale	300 €
Association pêcheurs de la	300 €
gère	200 €
Chorale «Clef des chants» ·	500€
Club des anciens «Trait	150 €
d'union»	150 €
Ecole de musique (sous	
réserve des suites de la	2 500 €
réunion du 18/03/09)	
Harmonie	750 €
Football Club de la Sévenne	800€
Football Club Sévenne (stage)	250 €
Rugby Club Sévenne	650 €
Associations des maires Isère	460 €
Bibliothèque pédagogique	70 €
Chambre des métiers Isère	720 €
Chambre des métiers Rhône	300 €
Délégation Education	50 C
nationale	50 €
PARFER	311 €
PARFER Manifestation Paris	350 €
Prévention routière	100 €
Divers exceptionnels	1 180 €

Cette année encore des dépôts de demande de subvention sont parvenus après la date butoir. Pour l'année 2010, la commune sera plus exigeante sur le respect du délai fixé. Concernant le versement de la subvention 2009, elle ne sera versée que sur production des éléments demandés (statuts, bilan financier, assurance, RIB,...).

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°12 : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2009

Madame le Maire présente aux membres présents les différentes prévisions pour l'année 2009 :

section de fonctionnement :

. dépenses :

1 304 032.82 €

. recettes:

1 304 032.82 €

section d'investissement :

. dépenses :

982 352.00 €

. recettes :

982 352.00 €

Suite aux différentes explications, le budget primitif communal 2009 est adopté par 17 voix POUR, 2 abstentions (MT. CARRET et JL. LESCOT).

DELIBERATION N°13 : BUDGET PRIMITIF CCAS 2009

Madame le Maire présente ensuite les différentes prévisions du budget CCAS pour l'année 2009 :

- section de fonctionnement :

. Dépenses : 7 570.00 € . Recettes : 7 570.00 €

Ce budget est adopté à l'unanimité par les membres du CCAS.

DELIBERATION N°14 : SE 38 : Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :

Suite à la demande de la Municipalité, le Syndicat Energies de l'Isère (SE 38) a étudié la faisabilité de l'opération de renforcement basse tension du poste « Boussole », création d'un départ basse tension souterrain 240² (affaire n°09-006-110).

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1-le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 36 132 €
- 2-le montant total de financement externe serait de : 29 169 €
- 3-les frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à : 1 450 €
- 4-la contribution aux investissements s'élèverait donc à environ : 5 513 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des études détaillées, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés;
- prendre acte de l'appel de contribution pour ce projet qui se fera en deux temps.

Le conseil ayant entendu cet exposé

- prend acte de l'avant projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :
 - Prix de revient prévisionnel 36 132 €
 - Financements externes 29 169 €
 - Participation prévisionnelle 6 962 €
 - (frais SE38+contributions aux investissements)
- prend acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 pour 1 450 €

Les membres présents émettent un avis favorable par 18 voix POUR et 1 abstention (H. JANIN).

DELIBERATION N°15: CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TECHNIQUE, AUTORISATION MISSION COMPLETE DE MAITRISE D'OEUVRE:

Suite aux études préliminaires, la commune doit lancer un marché à procédure adaptée pour le choix du maître d'œuvre. Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour prendre toutes dispositions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°16: CONVENTION MISE A DISPOSITION GARDE CHAMPETRE

Madame le Maire informe les membres présents qu'elle a reçu de la mairie de Seyssuel la convention de mise à disposition du garde-champêtre M. Loïc AUBRY. Des explications sont données sur cette mise à disposition.

Madame le Maire demande au conseil municipal de lui donner autorisation pour la signature de cette convention.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°17: AUTORISATION ACHAT CADEAU DEPART EN RETRAITE

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'un agent communal part prochainement à la retraite, elle propose qu'en reconnaissance du travail effectué, un cadeau lui soit offert.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat d'un cadeau.

♦ DELIBERATION N°18 : FCTVA 2008 :

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008, pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010 qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 624 344 €;
- décide d'inscrire au budget de la commune 888 352 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 42.28 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat;
- autorise Madame le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle elle s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

DELIBERATION N°19 : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE :

Madame le Maire informe les membres présents que lors de la délivrance d'un permis de construire, il avait été demandé au pétitionnaire de signer une convention de servitude de passage avec la collectivité afin de déboucher sur la voie communale n°2 pour des raisons de sécunté routière.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autonser l'établissement d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées A 2455, propriété privée de la commune de Chuzelles au profit du propriétaire de la parcelle A 2456, selon les conditions définies dans l'acte notarié.
- donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes afférents à cette servitude de passage
- préciser que tous les frais d'acte lié à cette servitude seront à la charge du pétitionnaire

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

La délibération inscrite à l'ordre du jour relative au maintien du Tribunal de Grande Instance de Vienne est annulée.

Maintien du tribunal de grande instance de vienne :

Le Gouvernement avait annoncé en 2007 un projet de réforme de la carte judiciaire, celui-ci étant susceptible d'engendrer la disparition de certaines Cours d'Appel et de certains tribunaux comme à Vienne. Or, la décision de délocaliser le Tribunal de Grande Instance de Vienne à Villefontaine a été prise.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du député-maire de Vienne appelant à engager toute procédure pour défendre le territoire et ses intérêts et de faire en sorte que cette décision ne soit pas avalisée par les autorités de l'Etat.

Après discussion, le conseil municipal décide d'adresser un courner aux autorités de l'Etat pour demander le maintien du Tribunal de Grande Instance à Vienne.

COMPTES-RENDUS DIVERS SYNDICATS ET COMMISSIONS:

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

- Compétence intercommunale en matière d'urbanisme : Madame le Maire présente un compte-rendu de la réunion du 12 février où des réflexions autour du Projet d'Agglomération ont largement abordé la question de l'urbanisme. Madame le Maire appelle l'ensemble du Conseil Municipal à prendre connaissance des différentes réflexions traitées.
- Transports: R. ALIX explique aux membres présents que lors de la réunion du 2 février, divers axes de travail ont été abordés:
 - priorité aux transports collectifs
 - désengorgement du nœud viennois
 - faciliter la mobilité pour le public en difficultés
 - priorité aux transports doux (vélo, voie fluviale)

Deux groupes de travail ont été mis en place :

- . tarification sénior pour transports viennois
- . règlement transport scolaire.

<u>PARFER</u>: Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au Comité de Pilotage du 03 mars 2009, le Préfet a proposé que soient retirées les trois hypothèses centrales (Sévenne, Véga et Plateau de l'Amballan) et que soient conservées les autres hypothèses (A.46 – Sibelin Nord / A.46 – Sibelin Sud / Plaine d'Heyrieux et LGV Valloire). Toutefois il conviendra de demeurer vigilant jusqu'à la décision finale de ce dossier.

Commission « cadre de vie et associations » :

- Vogue : à ce jour, un seul forain a répondu au courrier de la Mairie
- Alti Caim: MT. CARRET informe le conseil municipal que cette association a été reçue en Mairie pour présenter un projet de parcours d'orientation. Il s'agit d'un projet intéressant mais relevant plus de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois. Un contact sera pris avec cette dernière.

DIVERS:

Ecoles, pont de l'Ascension: Par courrier du 23 février 2009, l'Inspection Académique a informé la Mairie du déplacement des cours du vendredi 22 mai 2009 (lendemain de l'Ascension) au mercredi 20 mai 2009 (veille de l'Ascension) pour les écoles élémentaires et matemelles du département.

<u>Collège Grange</u>: Madame le Maire donne lecture d'une copie du courrier adressé au rectorat par les représentants des parents d'élèves pour le maintien de toutes les classes de 4^{ème} du collège Grange de Seyssuel.

Le Conseil Municipal décide de soutenir l'action des représentants des parents d'élèves en adressant un courrier au rectorat et en laissant à disposition du public la pétition.

<u>Festival d'Humour</u>: MT. CARRET rappelle qu'un spectacle aura lieu à Chuzelles, le mercredi 11 mars à 20h30 au Mille Club et donne des explications sur la mise en place de ce spectacle.

Agents communaux : Il convient de noter l'arrivée de deux agents communaux :

- . Monsieur Loïc AUBRY en qualité de garde-champêtre chef, son temps de travail est partagé entre les communes de Seyssuel et Chuzelles, il prendra son poste le 09 mars 2009.
- Monsieur Claude GONNET, le 1^{er} mars 2009, en qualité d'agent de maîtrise au service technique en remplacement de Monsieur Gratien POINGT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

M. MOREL



L'an deux mille neuf, le 21 avril, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2009

PRESENTS: Mme MOREL Marielle, Maire, P. ALLARD, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, C. COURNUT, B. DECHASSE, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, F. LE BOEDEC, JM. LUCAS, MT. ODRAT, G. TOURNIER, A. TRUCHET.

EXCUSES:

R. ALIX a donné pouvoir à JM LUCAS,

JL LESCOT a donné pouvoir à MT CARRET

MT CARRET arrivée à 20H, JM LUCAS arrivé à 19H50, MT ODRAT arrivée à 19H50.

SECRETAIRE: L. BUTHION

La séance est ouverte à 19h35.

MT CARRET, JM LUCAS et MT ODRAT représentent la commune dans d'autres commissions extérieures, de ce fait l'ordre du jour sera modifié jusqu'à leur arrivée.

COMPTE-RENDUS DIVERS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Syndicat des Eaux du Nord de Vienne : G GAVIOT-BLANC

Lors de la réunion du 27 mars dernier, ont été évoqués plusieurs points, notamment :

- La reconduction du contrat de délégation de service public avec la SDEI jusqu'en 2015
- Le budget du syndicat : 417 808 € en section de fonctionnement / 822 980 € en section d'investissement
- La hausse des tarifs: + 4% pour le droit de branchement, + 2% pour la prime fixe et +2% pour le prix de l'eau.
- Le programme des travaux sur les réseaux pour 2009 : concernant Chuzelles, des travaux vont être entrepns sur 450m de conduite d'eau sur le secteur des Martinières pour un montant de 118 500 €. Suite à appel d'offres, les travaux ont été confiés à l'entreprise ROMET.

G GAVIOT-BLANC informe les membres présents qu'une étude générale sur la distribution d'eau potable a été lancée par la CAPV avec plusieurs syndicats afin éventuellement de réaliser un maillage sur l'agglomération viennoise en rappelant qu'aucun transfert de compétences n'est envisagé en la matière.

<u>Syndicat Intercommunal d'Aménagement</u> <u>Hydraulique (SIAH) des 4 Vallées du Bas</u> <u>Dauphiné</u>: G. GONIN

Les études concernant l'Abereau sont en cours, elles doivent être achevées fin juin. Une réunion est prévue le 22 avril 2009.

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois:

Voirie / Travaux : F LE BOEDEC

La réunion du 11 mars a fait état de plusieurs chantiers à l'étude ou à venir.

Concernant Chuzelles: Réseaux des eaux usées: des travaux vont être entrepris sur 580 m de réseaux, ils débuteront au Hameau de la Devillière, le cabinet Bourguignon a été retenu pour la maîtrise d'œuvre.

F LE BOEDEC informe les membres présents qu'une réunion s'est tenue en mairie avec deux responsables des services techniques de la CAPV concernant la prise en charge de la réfection des routes. La priorité a été donnée au chemin des Allegnières, une étude de sécurité va être menée route des Martinières. La route des Serpaizières a été écartée en raison des travaux prévus prochainement sur les rives de l'Abereau.

Transport: P ALLARD / MT ODRAT

Une réunion s'est tenue le 31 mars : ont été abordés deux points

- le projet de simplification de la tarification pour les séniors (actuellement 3 à 4 tarifs différents)
- la nécessité d'une réflexion sur une nouvelle règlementation des transports scolaires pour les élèves de maternelle et élémentaire.

Ces thèmes seront repris lors d'une prochaine réunion, prévue le 28 avril 2009.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2009 :

Le compte-rendu de la séance du 04 avril 2009 est approuvé à l'unanimité.

♦ <u>DELIBERATION RELATIVE AU PROJET DE REFONTE DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE</u>

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de la prise de compétence « Centre de loisirs sans hébergement » le SISLS envisage la refonte de ses statuts afin de l'intégrer dans ses objets.

Le SISLS sera sollicité en vue d'obtenir des compléments d'informations d'ordre financier avant de prendre cette délibération.

DELIBERATION N°20: PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SERPAIZE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « MILLE LOISIRS » -PÉRIODE DE JANVIER À JUIN 2008.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un accord a été trouvé entre les communes de Luzinay, Villette-de-Vienne, Serpaize et Chuzelles quant à leurs participations respectives aux frais de fonctionnement du Centre « Mille Loisirs » pendant la période de janvier à juin 2008.

Elle rappelle que 3 communes sur 4 ont participé: La commune de Villette-de-Vienne par l'achat de meubles, la commune de Luzinay par l'achat de tables, la commune de Chuzelles par la prise en charge des frais de fonctionnement du Centre sur la période de janvier à juin 2008.

Afin que chacun apporte sa contribution, il a été décidé que la commune de Serpaize reverserait à la commune de Chuzelles la somme correspondant à la moitié des frais de fonctionnement du Centre pendant la pénode de janvier à juin 2008, soit 2753 €.

Après discussion, le conseil municipal prend acte de la participation de chaque commune et, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le versement de la somme de 2753 € de la commune de Serpaize.

♦ DELIBERATION N°21: PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « MILLE LOISIRS ».-PERIODE DE SEPTEMBRE 2008 À JANVIER 2009

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis le 26 janvier 2009, le SISLS a pris la compétence « Centre de Loisirs Sans Hébergement » et de ce fait la participation de la commune aux frais de fonctionnement du Centre « Mille Loisirs » lui sera versée directement.

Pendant la période du 18 septembre 2008 au 25 janvier 2009 la commune de Luzinay a accueilli dans ses locaux le Centre « Mille Loisirs », aussi il est nécessaire de valider la contribution de Chuzelles à la commune de Luzinay durant cette période. Le montant de cette contribution s'élève à 524 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le versement de la somme de 524 € à la commune de Luzinay.

DELIBERATION N°22 : DEMANDE DE SUBVENTION ET DE PARTICIPATION POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DES BERGES DE L'ABEREAU.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter l'octroi de subventions et/ou participations auprès de différents organismes (Conseil Général de l'Isère, CAPV,...) pour contribuer au financement des travaux de reprise des berges de l'Abereau pour lesquels une consultation a été lancée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour solliciter ces aides et effectuer toutes les démarches administratives et comptables se rapportant à ce dossier.

♦ <u>DELIBERATION N°23 : SUBVENTION</u> <u>EXCEPTIONNELLE À L'ÉCOLE DE MUSIQUE</u> DE SEYSSUEL-CHUZELLES

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle a été faite par l'école de musique de Seyssuel-Chuzelles en raison d'un bilan financier déficitaire (réindexation non prévue des salaires des professeurs, hausse des inscriptions, changement dans les modalités de versement de la subvention par l'Harmonie).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € à l'École de musique de Seyssuel-Chuzelles au titre de l'année 2009.

Un point d'état financier sera réalisé à la rentrée 2009/2010 par l'école de musique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité

DIVERS

Modification de la limitation de la vitesse Route des Martinières et route de Seyssuel :

Afin d'améliorer la sécurité sur la voie communale 1 (VC1) « Route des Martinières et route de Seyssuel », des panneaux limitant la vitesse à 70 km/h vont être installés de la RN7 jusqu'à l'entrée en agglomération.

Une réflexion identique sera à mener pour le chemin des Allegnières.

Travaux en cours ou à venir :

 Eclairage du stade: C COURNUT informe le conseil que les travaux, confiés à l'entreprise Forclum, débuteront la première semaine de juin pour s'achever au plus tard mi-juillet (dates retenues en concertation avec les représentants des associations utilisatrices).

H JANIN précise que ce laps de temps sera également utilisé pour refaire la pelouse devant les cages.

 Appartement situé 62 rue du Verdier: Madame le Maire informe les membres présents qu'elle a été saisie d'une demande d'installation sur notre commune par une kinésithérapeute.

Une proposition de location de l'appartement situé 62 rue du Verdier, appartenant à la commune, lui a été faîte.

Après visite des lieux, cette personne nous a fait part de son vif intérêt.

Des démarches communes sont en cours en vue de son installation dans les locaux.

- Projet de travaux de sécurisation sur la Route de Vienne (angle route des Martinières) à hauteur de l'abri de bus: l'élargissement du trottoir menant à l'abri de bus sur une longueur de 50m est envisagé, nécessitant la reprise du talus à sa base et sa consolidation.
- O HIRSCH présente le projet. Après discussion, les membres du Conseil Municipal choisissent la solution d'un « muret en pierres ».
- G GAVIOT-BLANC précise que s'agissant d'un aménagement sécuritaire, ce chemin peut être potentiellement éligible au Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la CAPV et bénéficier à ce titre d'une prise en charge financière partielle.

- Projet de sécurisation du chemin des écoliers: Madame le Maire informe les membres présents qu'en raison de passages fréquents de véhicules motorisés sur ce chemin ainsi que de diverses intrusions dans l'enceinte de l'école, il devient nécessaire de limiter les accès du chemin « des écoliers ». Des études sont en cours.
- Projet d'implantation d'un columbarium au cimetière: P ALLARD explique aux membres du conseil que depuis la loi du 19 décembre 2008 les communes ont l'obligation, dans un délai de 5 ans, de s'équiper d'un site funéraire pour conserver les cendres des défunts incinérés. Plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées aux fins d'études.
- Réfection du mur du cimetière: F LE BOEDEC informe les membres présents que le crépi d'une partie du mur en pisé du cimetière menace de s'effondrer suite à des infiltrations d'eau. Diverses entreprises ont été sollicitées aux fins de devis avant l'engagement de tous travaux.

Pont du Cloutrier: L BUTHION rappelle la dangerosité du pont dont la barrière a été endommagée suite à un accident de la circulation. Madame le Maire précise que les services de la CAPV seront contactés afin de connaître l'état d'avancement du dossier.

- Ouverture prochaine de « Matchball », centre de sports/loisirs en salle situé dans la zone artisanale des Serpalzières: le permis de construire modificatif a été accepté, l'ouverture est prévue le 24 avril 2009. Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle effectuera une visite sur place avec F LE BOEDEC, 1^{er} adjoint, avant l'ouverture.
- PARFER: le 20 avril 2009, le secrétaire d'État chargé des transports, Dominique Bussereau, a rendu sa décision en choisissant pour le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise le fuseau situé entre la plaine d'Heyneux et Sibelin Nord. La voie ferrée de 21,6 km sera enterrée à 69 %.Le coût est estimé à 1,4 milliards d'euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire

M. MOREL



COMMISSION COMMUNALE AFFAIRES SOCIALES

Honneur à nos doyennes



Mme Nivon : 102 ans

A l'occasion de leurs anniversaires, Mme le Maire accompagnée de représentants du Conseil Municipal a remis à nos doyennes un bouquet de fleurs afin de célébrer cet événement.



Mme Gache: 100 ans

Travail de la commission

Lors des dernières réunions de la commission « affaires sociales », plusieurs points ont été abordés notamment, les préparations du repas des aînés, le bilan des colis de fin d'année, le suivi des demandes de dossiers de logements sociaux, le suivi de la situation de certains administrés en difficulté, la maison à 15€ /mois et la possibilité, pour certaines personnes percevant l'AAH, de bénéficier de 10% d'abattement sur la taxe d'habitation (nous sommes en attente d'informations plus précises …pour ces deux derniers points)

Nouvelle Législation Funéraire

Une nouvelle loi entrée en vigueur le 22 décembre 2008 :

- Renforce les conditions d'exercice de la profession d'opérateur funéraire
- Simplifie et sécurise les démarches des familles
- Donne un statut aux cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à la crémation
- Modifie les modalités de gestion des cimetières.......

Nouveau statut des cendres :

Il est dorénavant interdit de conserver les cendres d'une personne décédée chez soi.

La personne chargée des funérailles a un délai d'un an pour choisir et déclarer le lieu où l'urne funéraire sera placée (cité cinéraire, cimentaire) ou l'endroit où les cendres seront dispersées (interdiction de dispersion sur la voie publique).

Pendant ce délai, l'urne pourra rester en attente soit dans un lieu de culte, soit dans un crématorium. Les cendres devront être conservées dans leur globalité et quiconque profanerait une urne sera poursuivi pénalement.

<u>La commune de Chuzelles</u> est tenue, comme chaque commune de plus de 2000 habitants, de s'équiper, dans un délai de cinq ans, d'un site funéraire pour la dispersion des cendres. La commune a contacté une entreprise de gestion, conseil et aménagement de cimetières ainsi que plusieurs professionnels en columbariums et créateurs d'espaces cinéraires.



Contacts

Assistante sociale de secteur Responsable ADMR à Chuzelles Adjoint Affaires sociales Mme JURDIC Mme LAMURE tel 04 78 73 00 10 tel 04 74 57 92 83

Mr ALLARD

tel 04 74 57 90 91 (mairie)

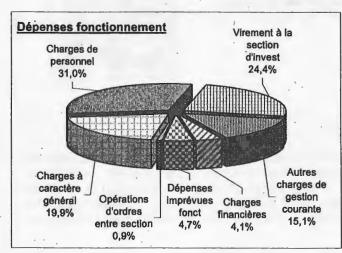


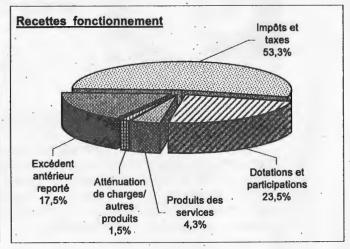
BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2009

FONCTIONNEMENT

DERENSES	montant (€)
Charges à caractère général	259 290,00
Charges de personnel	404 550,00
Virement à la sectiond d'investissement	318 020,00
Autres charges de gestion courante	196 390,00
Charges financières	53 000,00
Dépenses imprévues fonctionnement	61 232,82
Opérations d'ordres entre section	11 550,00
	1 304 032,82

REGETTES	
Excédent antérieur reporté	227 923.82
Atténuation de charges	12 000,00
Produits des services	56 000,00
Impôts et taxes	694 670,00
Dotations et participations	306 428,00
Autres produits	7 000,00
Produits financiers	11,00
	1 304 032,82





INVESTISSEMENT

DEPENSES	montant (E)
Remboursement emprunts	94 000,00
Immobilisations incorporelles	62 198,00
Subventions d'équipement versées	56 483,00
Immobilisations corporelles	44 900,00
Immobilisations en cours	724 771,00
	000 252 00

 RECETTES
 montant (€)

 Solde d'exécution
 142 594,50

 Virement section de fonct
 318 020,00

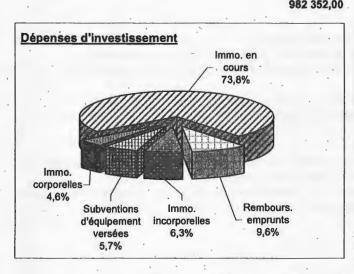
 Dotations fonds divers
 293 187,50

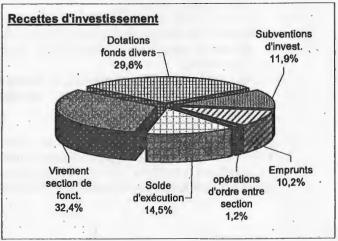
 Subventions d'invest
 117 000,00

 Emprunts
 100 000,00

 opérations d'ordre entre section
 11 550,00

 982 352,00





principales dépenses d'investissement budgétisées (> 15 000 €)

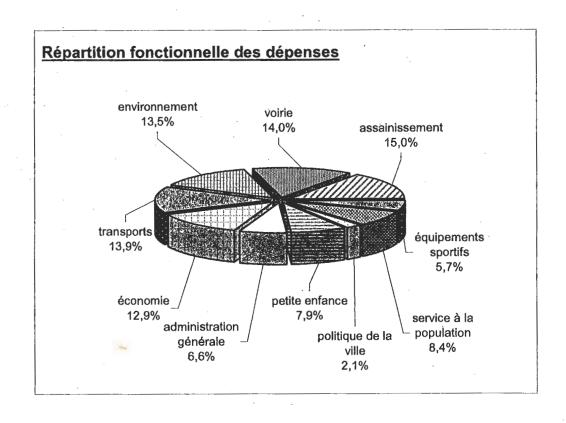
- Etudes et travaux d'aménagement de l'Abereau
- Electrification rurale
- · Travaux de peinture intérieure de l'église
- · Réfection toiture de l'église
- · Etudes sécurisation centre village

- · Construction d'un bâtiment technique
- · Eclairage du stade
- · Aménagement sécuritaire (carrefour Boiron)
- Etudes hydrauliques des bassins versant de la combe Boussole et RN7 Les Pins

CAPV: BUDGET 2009

Répartition fonctionnelle des dépenses

intitulé	fonctionnement	investissement	total
économie, emploi, tourisme, aménagement	2 199 858 €	4 566 000 €	6 765 858 €
transports	6 249 100 €	1 070 000 €	7 319 100 €
environnement et gestion des déchets	6 481 400 €	632 000 €	7 113 400 €
voirie et contribution au service incendie	4 481 800 €	2 860 000 €	7 341 800 €
assainissement et eaux pluviales	3 429 600 €	4 438 000 €	7 867 600 €
équipements sportifs (gymnases et piscines)	2 230 000 €	746 000 €	2 976 000 €
service à la population (habitat, téléalarme)	1 187 560 €	3 229 400 €	4 416 960 €
politique de la ville	1 105 900 €		1 105 900 €
petite enfance	3 679 098 €	468 000 €	4 147 098 €
administration générale	3 170 540 €	293 600 €	3 464 140 €
remboursement des emprunts	965 770 €	1 794 000 €	2 759 770 €
reversement de TP aux communes	11 323 374 €		11 323 374 €
total du budget	46 504 000 €	20 097 000 €	66 601 000 €





COMMISSION CADRE DE VIE

MARCHE LOCAL



La commission étudie la possibilité de renforcer le marché hebdomadaire sur la commune.

Les Chuzellois pourraient trouver les produits frais suivants : fruits et légumes, viande et charcuterie, fromages et produits laitiers, ainsi que des ventes ponctuelles de produits saisonniers. Les producteurs locaux intéressés peuvent se faire connaître en mairie.

CHEMIN DES RIVOIRES: CIRCULATION RESTREINTE

Pour des raisons de sécurité, l'accès au Chemin des Rivoires sera interdit à tout véhicule motorisé non autorisé. Un arrêté municipal sera pris et affiché avant l'installation et la mise en place de panneaux d'interdiction.

QUELQUES RAPPELS

Extrait de l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2008, portant règlementation du brûlage des déchets végétaux sous le respect de l'environnement immédiat et de consignes sécuritaires :

« ... le brûlage, hors agglomération et à + de 25 m des voies de circulation et des constructions, de déchets de bois suffisamment secs et de déchets végétaux à faible teneur en eau, sont autorisés du lever du jour à 20 H, sauf du 15 février au 30 avril inclus et du 15 juillet au 30 septembre inclus. »

PLANTATIONS

Les employés communaux ont planté arbustes, fleurs annuelles et des plants de vivaces en différents points de la commune: mairie, centre village, cimetière....

Un effort est porté cette année sur le fleurissement et nous espérons que chacun saura apprécier le travail réalisé.

SENTIER DE RANDONNEE

Avec le temps certains sentiers ont été abandonnés, ou ne sont plus fréquentés et leur état s'est dégradé.

Aussi, nous souhaitons remettre en état certains d'entre eux. Dans un premier temps, nous étudions la possibilité de réhabiliter le sentier des Poyardes qui permettrait de relier le centre village aux bois de Saint Jean. De ce sentier oublié, l'œil du promeneur pourra admirer la vue magnifique offerte sur tout le village et ses alentours.

Toute personne désireuse de nous aider dans sa réfection peut se manifester en mairie. Les membres de la commission « cadre de vie » seront heureux de les accueillir.



L'ETIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES CHANGE:

A votre travail où à la maison, vous utilisez des produits chimiques : vous êtes concernés.

Les produits chimiques sont étiquetés afin de vous informer sur les dangers qu'ils présentent pour votre santé et votre environnement. L'étiquette précise également les précautions à prendre lors de l'utilisation de ces produits, les consignes pour leur stockage, leur élimination, et, ce que vous devez faire en cas d'accident.

Toutes les informations contenues sur l'étiquette doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

CE QUI EST MODIFIE:

Dans la nouvelle réglementation, le mot « **préparation** » est remplacé par « **mélange** » et la classification des dangers passe de 15 à 27 classes.



9 nouveaux pictogrammes apparaissent, ils sont formés d'un losange blanc encadré de rouge et remplacent les carrés orange utilisés auparavant.

De nouveaux mots appelés « mentions d'avertissement » vont apparaître :

« DANGER » ou « ATTENTION »

Le mot « danger » sera associé aux produits chimiques les plus dangereux.

Sur chaque étiquette, les principaux dangers seront expliqués, par exemple, « liquides et vapeurs très inflammables » ou « peut provoquer une allergie cutanée ».

Des conseils de précaution d'emploi préventifs y seront associés comme « garder sous clef » ou « ne pas respirer les vapeurs ».

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) tient à votre disposition toutes les informations nécessaires à la communication de la nouvelle signalétique sur son site : http://www.inrs.fr



Pictogrammes - les anciens

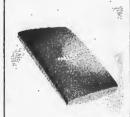
Corrosion	C : Produit corrosif comme les acides et les bases qui qui rongent les métaux mais aussi la peau et/ou les yeux	
Inflammabilité	F ou F+ : Produit pouvant s'enflammer O : Produit comburant pouvant provoquer ou agraver un incendie E : Produit explosif sous l'effet d'une flamme, d'une étincelle	F ou F+ O E
Toxicité	Xn : Produit nocif, qui empoisse à forte dose. Xi : Produit irritant, qui peut provoquer des allergies cutanés T ou T+ : Produit toxique, qui empoisonne rapidement même à faible dose	Xi Xn T ou T+
Autres effets	N : Produits dangereux pour l'environnement, qui provoquent des effets néfastes sur les organismes aquatiques	N

Pictogrammes – les nouveaux

Corrosion	Produit corrosif comme les acides et les bases qui qui rongent les métaux mais aussi la peau et/ou les yeux	
Inflammabilité	Produit pouvant s'enflammer. Produit comburant pouvant provoquer ou agraver un incendie Produit explosif sous l'effet d'une flamme, d'une étincelle	
Toxicité	Produit qui empoisse à forte dose, qui est irritant, qui peut provoquer des allergies cutanés ou de la somnolence Produit qui empoisonne rapidement même à faible dose Produit cancérogène, reprotoxique, mutagène, provoquant des effets graves sur les poumons ou le système nerveux	
Autre effets	Des gaz sous pression dans une bouteille (risque d'explosion ou de brûlure par le froid) Produits qui provoquent des effets néfastes sur les organismes aquatiques	



Passeport Electronique Biométrique



Depuis le 14 mai 2009, les demandes de passeports électroniques se font auprès des mairies des communes pourvues de station d'enregistrement (cabine photographique) agréée.

Il n'est plus nécessaire de s'adresser à la mairie de son lieu de résidence, ni dans son département de résidence.

Les communes ainsi équipées les plus proches de Chuzelles sont : BOURGOIN JALLIEU, ROUSSILLON, VIENNE *.

Les documents à fournir et les timbres fiscaux restent inchangés.

Le temps de réalisation étant généralement de 30 minutes, il est conseillé de prendre rendez-vous auprès de la mairie choisie.

* Vienne centre : prendre rendez-vous au 04.74.78.30.31 Vienne Malissol, Vienne l'Isle ou Vienne Estressin : sans rendez-vous (à l'heure actuelle...)

Piscine Intercommunale de Villette de Vienne



BEBES DANS L'EAU

Les enfants de moins de 5 ans vaccinés, accompagnés de leurs parents peuvent pratiquer cette activité. Les enfants porteurs de handicap sont les bienvenus (Mercredi de 19 h à 19 h 45 ou jeudi de 19 h 15 à 20 h).

FUTURES MAMANS

Chaque maman peut pratiquer cette activité durant toute sa grossesse (Mercredi de 19 h 55 à 20 h 40).

RECONCILIATION AVEC L'EAU

Toutes personnes adultes souhaitant surmonter son appréhension de l'eau sont les bienvenues le mercredi de 19 h 55 à 20 h 40.

Santé



Dans le cadre de ses actions de prévention, la Coordination territoriale autonomie Isère Rhodanienne organise en partenariat avec la commune de Reventin Vaugris une conférence sur le thème de « La Mémoire » qui se tiendra

le mardi 2 juin 2009 à 14 H 30, Salle d'animation Rurale à Reventin Vaugris.

Inscription recommandée au 04.74.87.93.38

Santé toujours

Inpes

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

www.inpes.sante.fr

Grippe A H1N1

Parmi les mesures qui permettent de limiter une propagation virale, il en est une dont l'efficacité est prouvée, les mesures d'hygiène élémentaires :

- · se laver les mains plusieurs fois par jour,
- utiliser un mouchoir en papier pour tousser, éternuer... et le jeter dans une poubelle

Si vous souhaitez vous tenir informés de l'évolution de la situation, vous pouvez consulter le site : www.pandemis-grippale.gouv.fr ou téléphoner au 0 825 302 302

(0,15 €.min depuis un poste fixe)



Elisabeth GIRIER (masseur kinésithérapeute diplômée d'Etat) ouvrira les portes de son local,

62 rue du Verdier, à côté du Mille Club

dans le courant du mois de juin 2009.

Sur rendez-vous ou à domicile : 04 74 79 15 53 ou 06 87 24 53 92

- Massage et rééducation toutes pathologies
- Rééducation du périnée et post-accouchement
- Endermologie (Cellu M6)



Santé, enfin

Inpes

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

www.inpes.sante.fr

CANICULE, vous avez dit canicule?

Même si la température de cet été n'atteint pas les records alarmants, il est quelques gestes de précautions et de prévoyance à garder en tête :

- Ne pas sortir pendant les heures chaudes ni faire d'efforts physiques intenses
- Tenir les maisons au frais en fermant les volets
- Boire de l'eau sans modération. Eviter, voire supprimer l'alcool.
- Prendre des nouvelles de notre entourage que nous savons fragile

Du nouveau sur votre réseau

Les élus de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois viennent vous présenter les horaires de la rentrée de Septembre 2009



L'Isle (Centre Social de l'Isle):

Mardi 26 mai à 19h00

Malissol (Centre Social « La Ferme »):

Mercredi 27 mai à 19h00

Estressin, Grange (Centre social d'Estressin)

Jeudi 28 mai à 18h30

Hôpital Cancanne, Vallée de Gère :

10 rue A. Thomas à Vienne (salle Case de Espana)

Mardi 2 juin à 19h00

Mairie - 38200 CHUZELLES

<u>Tél.</u>: 04 74 57 90 97 <u>Fax</u>: 04 74 57 43 08 e-mail: mairie-chuzelles@wanadoo.fr Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8h30 - 11h30 Mercredi: 10h00 - 11h30 16h00 - 19h00 Vendredi:



COMMISSION SECURITE



Je quitte mon domicile...

Opération « Tranquillité vacances, tranquillité absence... »

Les périodes de vacances, les absences liées à des obligations professionnelles représentent des périodes propices aux cambriolages, toute longue absence doit être signalée à la brigade de gendarment territorialement compétente.

COMMENT AVISER LA BRIGADE DE GENDARMERIE

Si vous ne pouvez vous rendre à la brigade en charge de la surveillance de votre secteur afin de remettre le coupon figurant ci-après, vous pouvez :

- le transmettre par courrier,
- le trouver sur le site internet de la préfecture du Tarn,
- ou communiquer par télèphone les renseignements nécessaires (n° à 10 chiffres).

ACTION CONDUITE PAR LA GENDARMERIE

Les résidences signalées aux gendamnes feront l'objet d'une attention toute particulière au cours de leurs surveillances quotidiennes, <u>de jour comme de nuit</u>.

QUELQUES CONSEILS DE PREVENTION...

- Ne laissez pas votre maison sans surveillance. Outre la gendarmerie, vous pouvez signaler votre départ à vos voisins pour qu'ils s'alarment de toute présence ou mouvement suspect aux abords de votre résidence.
- Bien vérifier la fermeture de toutes les issues et les renforcer au besoin (barres, verrous). Une porte blindée, ou en tout cas munie d'une serrure multipoints avec armature métallique anti-pied de biche, présente une difficulté dissuasive non négligeable.
- L'idéal est de confier à des voisins ou à des proches le soin de « faire vivre » votre domicile pendant votre absence : ouvrir et fermer les volets, allumer les lumières, vider votre boite aux lettres régulièrement, etc... Il existe aussi dans le commerce des minuteurs connectables sur une prise de courant pouvant servir à allumer et éteindre les appareils électriques à des heures données, simulant de ce fait une présence.
- Contactez votre opérateur téléphonique pour faire renvoyer pendant toute la durée de votre absence les appels de votre téléphone fixe vers votre portable.
- Un système d'alarmie est un moyen de protection supplémentaire très efficace s'il est choisi et installé avec soin.
- Attention aux faux professionnels (faux plombiers, faux agents EDF, faux agents de société de sécurité, etc...) qui peuvent profiter d'une visite à votre domicile pour procéder à un repérage des lieux en vue d'un cambriolage. Exigez toujours la présentation d'une carte professionnelle et avisez la gendarmerie en cas de doute.
- Notez la marque, le type et le numéro de série de vos appareils hi-fi, photographiez vos meubles, biens et bijoux de valeur. En cas de vol, le remboursement par les assurances s'en trouvera ainsi facilité et les enquêteurs disposeront d'un signalement précis qui leur permettra d'identifier et/ou de restituer vos biens.

En marge du festival de Jazz à Vienne 2009 , Vienne Action Culturelle et la MJC de Vienne présentent :

c CARAVAN JAZZ D

Cette manifestation, pour la vallée de la Sévenne aura lieu

A LUZINAY LE 7 JUILLET

Avec la fanfare explosive « No Water Please »



a CINE ETE 2009 p

La commune de Villette de Vienne en partenariat avec Chuzelles accueille le « **Ciné été 2009** »

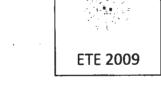
Le 6 juillet à la tombée de la nuit, projection du film :

« Mamma Mia »

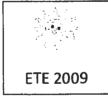
Réalisé par Phyllida Lloyd

Avec Meryl Streep, Amanda Seyfried, Pierce Brosnan

Film américain. Genre : Comédie musicale



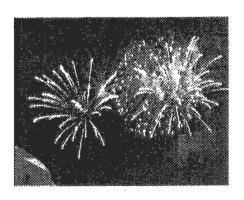




<u>a feux d'artifices d</u>

Les festivités de la fête nationale débuteront le Lundi 13 juillet

au stade municipal par les traditionnels feux d'artifices organisés conjointement par les communes de Chuzelles et Luzinay. Restauration et sono sur place.













Liste des manifestations prévues sur la commune pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
VENDREDI 5 JUIN	ASSEMBLEE GENERALE ACCA	19 H 00	MILLE CLUB
DIMANCHE 7 JUIN	ELECTIONS EUROPEENNNES		MILLE CLUB
SAMEDI 13 JUIN	CONCOURS ARTISTIQUE COMITE DES FETES	9 H - 20 H	MILLE CLUB
SAMEDI 13 JUIN	CONCOURS DE PETANQUE FOOTBALL CLUB SEVENNE	18 H 00	STADE
SAMEDI 13 JUIN	JOURNEE DU PATRIMOINE CHUZELLES HISTOIRE ET PATRIMOINE	14 H 30	PLACE DE LA MAIRIE
DIMANCHE 14 JUIN	RALLYE	Départ 8 H 30 - 9 H	AIRE PIQUE NIQUE
VENDREDI 19 JUIN	ABC BOULES	19 H 30	STADE
SAMEDI 27 JUIN	EXPOSITION CHUZELLES HISTOIRE ET PATRIMOINE	14 H30 - 18H00	CHAPELLE SAINTE MAXIME
DIMANCHE 28 JUIN	ASSEMBLEE GENERALE LA GROLE		MILLE CLUB
LUNDI 6 JUILLET	CINE ETE Mama mia	"	VILLLETTE DE VIENNE
MARDI 7 JUILLET	CARAVAN'JAZZ	A partir de 19 H 00	LUZINAY
JEUDI 9 JUILLET	CONCOURS DE BOULES ABC	A partir de 13 H 30	STADE
LUNDI 13 JUILLET	FEUX D'ARTIFICE	A partir de 22 H 30	STADE
VENDREDI 31 JUILLET	CONCOURS DE BOULES	A partir de 18 H 00	STADE

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.
- Lorsque vous souhaitez emprunter du matériel municipal, votre demande doit parvenir en Mairie 15 jours avant la location. Merci de respecter le matériel mis à votre disposition et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.



Les dernières actualités du Club :

Le Samedi 18 avril, la soirée du Rugby a été une belle réussite : 250 convives ont partagé un repas convivial et festif.

L'équipe 2 dite « réserve » des séniors a reçu le trophée du comité du Lyonnais, suite à ses beaux résultats sur la saison 2008-2009. Gageons que ces résultats continuent et qu'ils rayonnent sur toutes les équipes du RCS.

Trois joueurs du RCS de moins de 15 ans sélectionnés au niveau de l'Isère Nord, ont réalisé une belle prestation lors du tournoi de Rumilly.

Le RCS a reçu le 23 avril l'équipe des – de 15 ans de Christchurch de Nouvelle Zélande, dans le cadre du tournoi international organisé par le RVR.

Le hakka des jeunes a fait vibrer tous les âges autour du terrain de Grands Jeux.

Les résultats de la tombola sont accessibles sous le site internet du RVR.



Vous souhaitez rejoindre le RCS:

Contactez l'un de nos trois présidents :

Jacques BUTHION – <u>jacques.buthion@orange.fr</u> - 06 88 49 32 98

Davy LOCATELLI – locatelli.davy@orange.fr

Guillaume PIOT – <u>guillaumepiotvdv@hotmail.fr</u> - 06-23-05-83-48

ASSOCIATION ARYNA VOYAGES

Du 5 au 21 mars 2009, découverte du Cambodge pour nos douze participants. La 1ère semaine consacrée à la visite des temples d'Angkor et d'autres cachés dans la fôret, parfois difficile d'accès. Ces constructions datant du X aux XIIIème siècles (avant les bâtisseurs de Notre Dame) sont des témoignages d'une culture alliant finesse, beauté et intemporalité. Elles servent aujourd'hui encore à la religion quotidienne.

La deuxième semaine nous a permis de rencontrer les gens. Le parcours pour aller dans le Nord Est par une piste en latérite nous a révélè les dégâts de la déforestation, les cultures sur brûlis, les plantations d'hévéas. Cette triste image a été bien vite compensée par des paysages, des fleurs et des gens souriants et très accueillants. Parfois de la timidité mais toujours par un geste ou un regard, nous essayons de communiquer. Après une heure de pirogue, nous rejoignons les ethnies (proches du Laos et du Vietnam). Nous avons la chance d'assister, grâce au chef du village et à notre guide, à la cérémonie des cent jours d'un défunt. Leur coutume, leur vie sociale et leurs fêtes sont des moments intenses et privilégiés de partage.

Nous avons apporté un lot de fournitures scolaires pour leur modeste école. Les remerciements du Responsable du Village traduit par notre guide plus un grand sourire ont marqué la fin de cette courte visite.

Autre ethnie dans la même région, bien différente. L'organisation de la vie quotidienne, les coutumes, les fêtes, les animaux divulguant et une liberté permissive aux jeunes gens pour se rencontrer.

Voyage au bout de l'horreur lors de la visite du Lycée Tuol Sleng : S 21. Les regards des photographies des suppliciés et les peintures d'un des sept rescapés sont bouleversants mais si criants de véritè. Témoignage pour ne pas oublier la souffrance d'un peuple qui se remet petit à petit à vivre sereinement.

Le Cambodge s'ouvre au tourisme et reste encore à découvrir. Qu'il garde son authenticité, sa gentillesse et son accueil, son avenir sera plus bénéfique. Les images que nous revivons dans nos souvenirs font de ce long circuit un extraordinaire kaléidoscope de couleurs, d'odeurs, de rencontre et d'amitiè. Avec nos deux guides francophones, nous avons apprécié le partage, l'amour de leur pays, leur culture et leur disponibilité.

G. Raynal

CHORALE "La Clé des Chants"

Vendredi 3 Avril, s'il n'a pas rempli l'église Saint Hippolyte, a toutefois su rassembler chant et musique instrumentale d'une façon très généreuse.

La première partie de soirée voyait s'exprimer notre chorale avec cinq chants de son répertoire suivie de deux groupes instrumentaux de l'Harmonie. Tout d'abord un trio de flutes qui interpréta un répertoire classique avec Sonata, Pastorale et Pavane, puis un quintette de saxophones montrant toutes les possibilités de cette famille d'instruments comprenant le soprano, l'alto, le ténor et le baryton en interprétant deux partitions de variété américaine.

Les auditeurs pouvaient retrouver la Chorale en seconde partie de ce concert sous la direction de nos deux chefs de chœurs Simone Payet et Rita Bois et entendre notamment « Le dernier coup de fusil » de Dimitri Chostakovitch, le célèbre « Chant des Oiseaux » de Clément Janequin ainsi qu'un chœur de femmes « Démons et Merveilles » paroles de Jacques Prévert. L'école de musique, seconde invitée de cette soirèe, produisait un premier groupe de l'atelier Musique Traditionnelle interprétant des airs allemands et américains, et un second groupe de l'atelier Musique Rock. Ces deux ensembles ravissaient l'auditoire par la variété de leur production et montraient au public le résultat du travail de chacun et de la complicité élèves-professeurs.

Le traditionnel verre de l'amitié agrémenté de pâtisseries « Maison » clôturait cette soirée au Mille-Club dans une ambiance chaleureuse.

Lorsque paraîtra cet article nous aurons organisé, le Samedi après-midi 25 Avril, une répétition « portes ouvertes » au Mille Club, nous aurons participé au festival de chorales de Reventin Vaugris le Dimanche 26 Avril et nous aurons chanté en compagnie de l'Harmonie pour la cérémonie officielle du 8 Mai au monument aux morts de notre village.

Le Mercredi 20 Mai nous serons à La Tour du Pin aux côtés d'autres chorales de l'Association Musicale Populaire pour donner le spectacle sur la révolte des canuts.

Si vous le souhaitez vous pourrez nous retrouver le Vendredi 5 Juin en soirée à l'église Saint Nicolas à Givors où nous sommes invités au premier festival vocal de cette ville. Nous nous produirons en première partie avec des chants de notre répertoire et en seconde partie avec l'ensemble des chorales participantes nous donnerons la « Fantaisie » de Beethoven avec l'orchestre du Conservatoire de Givors sous la direction de Patrick Mange. Vous pourrez également nous retrouver le Dimanche 21 Juin pour la fête de la Musique à Communay.

Venez nous rejoindre tous les Jeudis à 20h30 Salle des Poletières pour nos répétitions hebdomadaires.

CHUZELLES HISTOIRE ET PATRIMOINE

Ouverture de la chapelle Saint Maxime de 14 à 18 heures les samedis :

- 1er juin : Messe du lundi de Pentecôte à 9 heures 30
- 27 juin : Exposition de vannerie avec démonstration
- ❖ 19 septembre : exposition sculpture sur métal par M. Stora

JOURNEE DU PATRIMOINE SAMEDI 13 JUIN

« DECOUVERTE DU PATRIMOINE EN HAUTEUR »

Circuit découverte pédestre avec départ à 14 heures 30, place de la Mairie.

A 17 heures un buffet sera offert aux participants.

PAROISSE STE BLANDINE DES DEUX VALLEES - DIOCESE GRENOBLE VIENNE

- Deux Prêtres au service de la paroisse - à temps partiel- :

- Michel Buisson 10 Rue de la République 38670 Chasse-sur-Rhône Tel. 04 78 73 06 04 Courriel : michel.buisson@diocese-grenoble.vienne.fr
- René Chatain Communauté des Missionnaires de la Sainte Famille Tel. 06 83 32 08 59

- Maison Paroissiale face à l'église de Chuzelles : 04 74 57 91 27

➤ Permanence le vendredi de 18 h à 18 h 30 et le samedi matin de 10 h à 12 h. au cours de l'année. Responsable Régine Colcombet 04 78 73 08 55

- Délégués aux différents services :

- ➢ Baptême : Brigitte Salel Serpaize 04 74 57 02 43 -
- Mariage: Gérard Légiardi Seyssuel 04 74 85 56 66
- Solidarité: Mme M. Giroud Seyssuel 04 74 85 02 16 -
- Funérailles : Lydie Montabroud 06 71 06 01 35
- « Caté » : Cristelle Veillard Villette de Vienne 04 74 84 63 36
- Aumônerie : Jeunes & Ados : Martine Bedon 06 43 30 94 48 -

- Célébrations dominicales & grandes fêtes

- Année 2008-2009 : une messe le dimanche à 10 heures en alternance entre Chasse et Seyssuel
- ➤ Une messe anticipée le samedi soir 18h30 en alternance : Villette Chuzelles- Serpaize Luzinay
- > ETE 2009 : alternance entre les 6 « clochers » le dimanche matin à 10 heures

- Préparation aux Sacrements de Baptême et de Mariage :

- Pour faciliter l'organisation, il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible 9 mois avant la date choisie de préférence, à la Maison Paroissiale de Chuzelles.
- Des journées de formation au sacrement de baptême se déroulent au Sappel (Centre d'accueil chrétien qui rencontre des familles très défavorisées sur leurs lieux de vie, et les rassemble pour des journées communautaires « aux Pins » sur la commune de Chuzelles. -299 chemin de grange neuve les Pins 38200 Chuzelles 04 74 57 94 27)

Chargée de Communication & Information : Mme M. Mondon 06 72 11 16 31

STAGES THEATRE ETE 2009



« Pour oser le théâtre tous âges »

<u>Objectifs</u>: Expression par le geste et la parole, découverte de situations nouvelles, victoire sur la timidité, développement personnel, meilleure connaissance de soi et des autres, expression de sentiments imprévus...

Modalités : Enfants dès 5 ans (9 h – 17 h) . Ados (9 h – 17 h) . Adultes (20 h – 22 h 30)

Renseignements et inscriptions : Compagnie du Gai Savoir – 336 Chemin de Meindran – 69560 St Romain en Gal – 04.78.24.34.31 ou 06.11.76.78.41. E. mail : gaisavoir@hotmail.com

LE CENTRE DES 1000 LOISIRS DE LA SEVENNE A LUZINAY

Pour les vacances d'été :

Du vendredi 3 (sortie) au 31 juillet À I 'école de Luzinay :

Soit en centre de loisirs

(Pour les enfants de 3 à 14 ans à la journée)

> Soit des stages de sports (De 7 à 14 ans à la semaine)

 Soit des camps à la semaine (CATAMARAN, VTT, VOILE, AVIRON)



Inscriptions exceptionnelles pour juillet 09

À Luzinay au bureau (Rue des allobroges, en direction de ST Just de Chaleyssin ancienne poste à Luzinay):

Mercredi 3 juin 9h30 à 18h Jeudi 4 juin 9h30 à 19h Samedi 6 juin de 9h30 à 11h30

Le fonctionnement

Le mercredi, journée et demi journée

Les petites vacances et juillet à la journée avec le repas et le goûter

Les stages sportifs à la semaine

Les activités des enfants se font par tranche d'âges Les 3/5 ans - les 6/7 ans - les 8/9 ans et 10/14 ans

Les horaires d'ouverture

L'accueil du matin se fait de: 7h30 à 9h

Le départ des enfants le soir : de 17h à 18h15

La restauration:

Le repas de midi se prend à la cantine scolaire

Contact

Téléphone : 04 74 57 41 74 Ou portable 06 26 73 50 53 Messagerie : milleloisirs@orange.fr Le blog pour les renseignements http://cmlchuzelles.canalblog.com

Contact

Téléphone : 04 74 57 41 74 Ou portable 06 26 73 50 53 Messagerie : milleloisirs@orange.fr Blog: http://cmlchuzelles.canalblog.com

CHUZELLES 4ème Journee Artistique

Samedi 13 juin 2009

...VENEZ TENTER L'AVENTURE

Dessins, croquis, peinture, En fin de journée repas champêtre (sur réservation)

ET REMISE DES PRIX!

INSCRIPTIONS

et

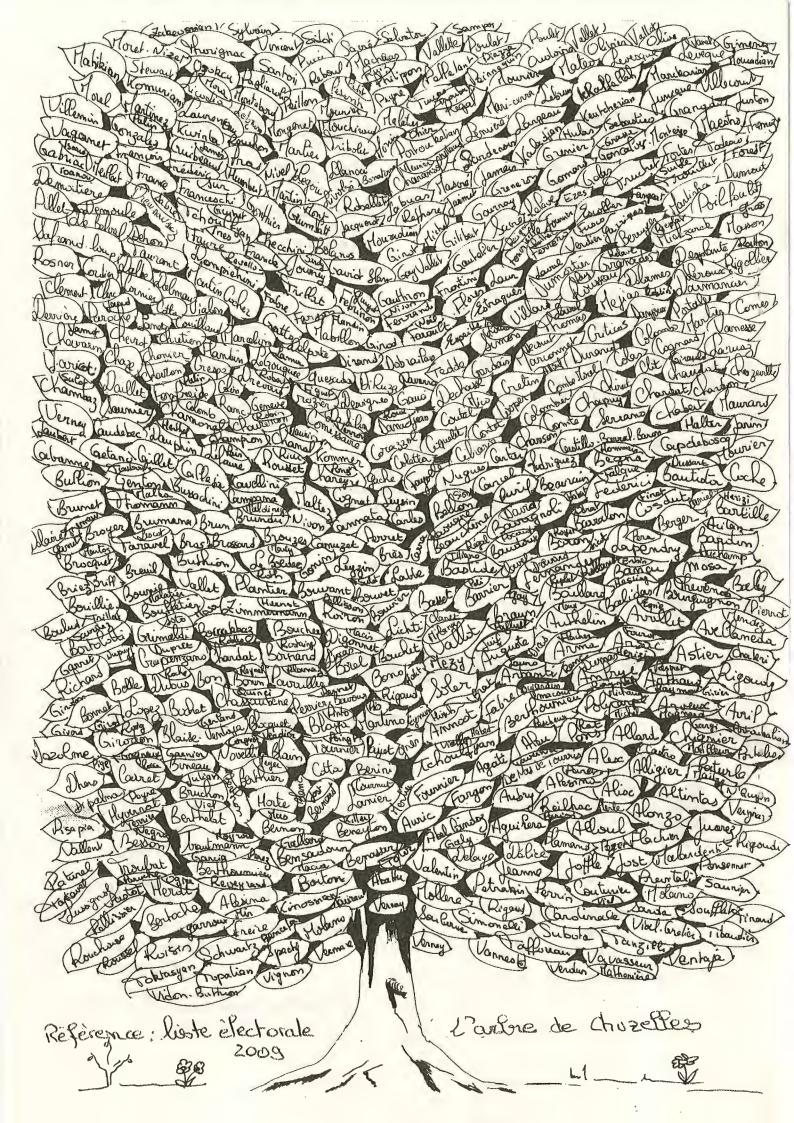
RENSEIGNEMENTS

au 04 74 57 92 63 comite.chuzelles@free.fr

TOUT PUBLIC

Organisé pour la dernière année par le Comité des Fêtes de Chuzelles

> Distribué à 850 exemplaires sur la commune de Chuzelles Dépôt légal : mai 2009.



ENQUETE

Afin de mieux vous informer et de faire évoluer le bulletin municipal en fonction de vos remarques et suggestions, nous souhaiterions obtenir votre avis sur les points suivants :

1/ Lisez vous le bulletin me	unicipal ?							
☐ Toujours ☐ Quelque f	ois 🛮 Jama	ais	nt ☐ Partielle	ment				
2/ Que lisez-vous et qu'en pensez-vous ? (Nsp : Ne se prononce pas)								
Conseils municipaux Pages intercommunales Pages communales Pêle-mêle Pages associations Le Saviez-vous ?	☐ Je lis	☐ Satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Satisfaisant	☐ Insuffisant	☐ Nsp				
3/ Que souhaitez-vous voir aborder que vous ne trouvez pas dans le BM								
☐ Info sports ☐ Info culturelles (sort ☐ Info juridiques ☐ Info sociales ☐ Autres (à préciser).			estuallament taus	los 2				
4/ Que pensez-vous de la fréquence de diffusion du BM (actuellement tous les 2 mois) ?								
☐ Correcte☐ Trop rapprochée☐ Trop éloignée☐ Fréquence souhaite	ée :							
5/ Seriez-vous intéressé de recevoir le BM via internet (site, e-mail)								
□ Oui □ Non	□ Nsp							
Nom (facultatif) :								
Nous vous remercions	de votre par	ticipation. La commission d	communication in	formation.				
Vous pouvez déposer	ce bulletin a	ux adresses suivant	es:					

- > MAIRIE
- ➤ ALIX Rémy 768 Route de Seyssuel 38200 CHUZELLES
- ➤ LE GOUGUEC ANNE 1056 Route du Leveau 38200 CHUZELLES
- ▶ BUTHION Lydie 767B Route des Serpaizières 38200 CHUZELLES
- ➤ LUCAS Jean Michel Chemin de Grange Neuve 38200 CHUZELLES
- ➤ TOURNIER Gaëlle 86 Impasse du petit Ravinet 38200 CHUZELLES
- ▶ BOREL Christiane 366 Montée de la Devillière 38200 CHUZELLES

SNOUETE

all extraction implication makes to independ on the extraction of the extraction of

Throng Danker in Color Diskurs Diskurs Themesan

the promising in the plant ages to be reading to the

24 Community respectively the property of the Health BM

- D With appeals
- In a second of the country of the co
 - salaran ay chil
 - solutions and to
 - Paragon N South

and the first transfer of the control of the contro

- HORNE -
- AND THE SELECTION
 - Angel upor
- contain obtailer.

and the second production is a second to be a second production of the

AND PARTS OFFI

Confirmality or

and the first interest of the second of the second

mediamoly, radio, receipt

commende contractor of a basis of a continuent chanced areas,

- 100000
- and the latter of the latter and the second of the latter and the
- STREET HE RESERVED IN THE PROPERTY OF THE PROP
- PARTITION OF THE PARTY OF THE P
- CHILD CONTROL Character Control of the Control of t
- TURNISE PLANS IT A DOCUMENT TO THE SECURE TO THE SECURE AND THE SE